



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/821 de la Commission du 8 mars 2024, renouvelant l'approbation de la substance active protéines hydrolysées conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **VIO-TRAP***

<i>de la société</i>	DAKOFAKA - EVRIKLIS FITSAKIS
<i>numéro de dossier</i>	n°2025-0971

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit VIO-TRAP dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active protéines hydrolysées,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est arrivée à échéance le 30 avril 2025**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	VIO-TRAP
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DAKOFAKA - EVRIKLIS FITSAKIS Parodos Ntostogiefski 71410 HERAKLION Grèce
Formulation	Appât prêt à l'emploi (RB)
Contenant	125 mg/kg - deltaméthrine 21 g/kg - hydrolysat de protéines
Numéro d'intrant	2130235
Numéro d'AMM	2130112
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'AMM	30/04/2025
Date limite pour la vente et la distribution	30/10/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/10/2026

A Maisons-Alfort, le 14/05/2025

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Charlotte Grastilieur
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)